



Saisit d'un avoué pour une procédure d'appel

Par **elguyto**, le **05/06/2009** à **12:04**

Bonjour,

Lors d'une procédure d'appel, nous sommes trois intimes . L'affaire concerne un droit de passage commun. Est-il possible de saisir le même avoué, cela divise-t-il par trois les frais. Ayant de très faibles moyens est-il possible de laisser les deux autres intimés saisir un avoué. L'affaire me permet d'accéder à un terrain d'une valeur de 600€ et j'ai déjà payé 1300€ d'avocat.

Je vous remercie pour votre réponse.